

Réunion du Conseil d'Administration du
FONDS DE DOTATION D'AIDE A LA CONSTRUCTION DE
L'EGLISE ORTHODOXE RUSSE « DE TOUS LES SAINTS »
A STRASBOURG/FRANCE

Le 30 juin 2026 à 15h00 le Conseil d'administration du FONDS DE DOTATION D'AIDE A LA CONSTRUCTION DE L'EGLISE ORTHODOXE RUSSE « DE TOUS LES SAINTS » A STRASBOURG/FRANCE s'est réuni au siège social du Fonds (106 rue du général Conrad, 67000 Strasbourg).

1. Conformément à l'ordre du jour, la réunion débute par l'émargement de la feuille de présence. Les membres présents sont : Archimandrite Philippe (Yury Ryabykh), Evgueni Makouchkine, Andrei Bezdîga, Olga Meyer. Marianna Belousova Participation a participé à distance via le logiciel Teams. Le quorum étant atteint, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

Mme Luxmi RAMLUGUN, responsable de mission Audit (Cabinet KREMER), a représenté le commissaire aux comptes du Fonds.

2. L'Archimandrite Philippe préside la séance et Olga Meyer assure le secrétariat.

3. Le président rappelle l'ordre du jour.

- Accueil du Président et émargement de la liste de présence.
- Présentation et approbation des comptes de l'exercice clos 2025.
- Présentation du rapport du Commissaire aux comptes.
- Présentation et approbation du rapport d'activité pour l'année 2025.
- Présentation et approbation du budget prévisionnel pour l'année 2026.
- Questions diverses.

Délibération : L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Le Trésorier présente les comptes de l'exercice clos de 2025. Les comptes de l'exercice financier de 2025 ont été préparés par le bureau comptable de Hans et Associés. Mme Luxmi RAMLUGUN présente le rapport du CAC.

Délibération : les membres du Conseil d'Administration adoptent à l'unanimité les comptes de l'exercice clos de 2025, certifiés par le commissaire aux comptes « Cabinet KREMER et Associés ».

5. Le Président du Fonds présente le rapport d'activité de 2025.

Délibération : Les membres du Conseil d'Administration adoptent à l'unanimité le rapport d'activité de 2025.

6. Le Trésorier présente le budget prévisionnel pour l'année 2026. Le Président présente l'annexe au budget prévisionnel « Programme prévisionnel d'actions ».

Délibération : les membres du Conseil d'Administration adoptent à l'unanimité le budget prévisionnel pour l'année 2026 et son annexe « Programme prévisionnel d'actions », qui sera utilisée comme document de référence pour la préparation des demandes d'autorisation, des dossiers de mécénat, des devis, des conventions et du rapport d'activité annuel.

7. Dans les questions diverses le Président a informé le Conseil sur les actualités des activités du Fonds et la réalisation de ses projets.

Délibération : les membres du Conseil d'Administration ont pris la communication du président pour l'information.

8. Toutes les questions de l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 17h00.

Fait à Strasbourg, le 30 juin 2026

Président du Fonds



Philandrite Philippe (Yury RYABYKH)

Secrétaire

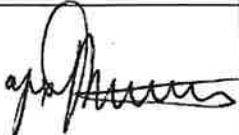
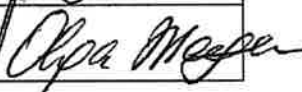
Olga MEYER

P.J. Feuille de présence dûment remplie et signée

**FONDS DE DOTATION D'AIDE A LA CONSTRUCTION
DE L'EGLISE ORTHODOXE RUSSE DE TOUS LES SAINTS
A STRASBOURG/ FRANCE**

Réunion du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2026

Feuille/registre de présence

No d'ordre	Nom, prénom	Adresse	Nombre de voix	Signature
1	Archimandrite Philippe (Yury RYABYKH)	106 rue du Général Conrad, 67000 Strasbourg, France	1	
2	Evgueni MAKOUCHKINE	15 A rue de Rotterdam, 67000 Strasbourg, France	1	
3	Marianna BELOUSOVA	21-2 Universitetskiy prospekt, 190330 Moscou, Russie	1	Participation à distance via le logiciel Teams
4	Andrei BEZDYGA	19 rue de l'Altenberg, 67140, Barr, France	1	
5	Olga MEYER	38, rue Hollandaise, 67470 Seltz, France	1	

5/cinq personnes présentes.

— personne(s) absente(s).

— personne(s) présentée(s) par procuration



Fait à Strasbourg, le 30 juin 2026

Archimandrite Philippe
(Yury RYABYKH)
Président



Olga MEYER
Secrétaire



Fonds de dotation d'aide à la construction de l'église orthodoxe russe de Tous les Saints à Strasbourg/FRANCE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Exercice clos le 31 décembre 2025

Information	Donnée
Date de création	6 avril 2011
Déclaration	Préfecture du département du Bas-Rhin, 26 avril 2011
Siège et site principal	106, rue du Général Conrad, 67000 Strasbourg
Montant de la dotation	135 837 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	333 037 €
Produits bruts des activités lucratives accessoires sectorisées	499 877 €
Ressources à la clôture de l'exercice (total de l'actif circulant)	143 559 €
Déficit entre les produits et les charges	-296 414 €

1. Préambule

Le présent rapport d'activité rend compte des actions menées et financées par le Fonds de dotation d'aide à la construction de l'église orthodoxe russe de Tous les Saints à Strasbourg/France au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Il est établi conformément à l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et à l'article 8 du décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation.

Le Fonds a pour objet de financer la construction, l'aménagement, l'entretien, la conservation, l'accessibilité et la mise en valeur de l'église orthodoxe russe de Tous les Saints à Strasbourg et de ses bâtiments annexes, ainsi que de soutenir la valorisation de l'héritage spirituel et culturel du christianisme orthodoxe, notamment à travers l'architecture, le décor, l'iconographie, la peinture religieuse, le chant liturgique, les traditions et fêtes, l'éducation et la formation spirituelle, la gastronomie et les coutumes culturelles, l'artisanat, les arts décoratifs et le patrimoine littéraire et écrit.

Au cours de l'exercice 2025, le Fonds a poursuivi ses missions en faveur de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine artistique, culturel et religieux du site de l'église orthodoxe de Tous les Saints, ainsi que de l'amélioration des conditions d'accueil du public, des fidèles, des pèlerins, des visiteurs et des participants aux activités culturelles, chorales et communautaires ouvertes au public.

Les ressources du Fonds ont été affectées à la réalisation de projets entrant dans son objet statutaire. Aucun bénéfice n'a été distribué.

Absence d'appel à la générosité du public

Au cours de l'exercice 2025, le Fonds n'a pas organisé d'appel à la générosité du public au sens de l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008. Il n'a pas mené de campagne publique de collecte de dons, ni sollicité le public par une campagne d'appel aux dons. Les libéralités reçues correspondent à des versements volontaires et spontanés de donateurs privés, ainsi qu'à des contributions et produits enregistrés dans la comptabilité du Fonds, selon les modalités décrites ci-après.

En conséquence, le Fonds n'établit pas de compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public au titre de l'exercice 2025. Les informations relatives aux libéralités reçues, à leur montant,

au mode de paiement, aux personnes émettrices et à leur affectation figurent dans la section 6 du présent rapport.

Fait marquant de l'exercice 2025 – indemnité d'assurance

Au cours de l'exercice 2025, le Fonds de dotation a perçu de la société AXA une indemnité d'assurance d'un montant de 1 898,88 euros, réglée par chèque bancaire, au titre d'une indemnité immédiate selon le rapport d'expertise.

Cette somme correspond à une indemnisation d'assurance et ne constitue pas une libéralité, un don ou une subvention. Elle a été comptabilisée dans les comptes annuels de l'exercice 2025 conformément à sa nature comptable.

2. Fonctionnement interne du Fonds

2.1 Conseil d'administration

Membre	Fonction
Archimandrite Philippe (Yury RYABYKH)	Président
Belousova Marianna	Vice-présidente
Makouchkine Evgueni	Administrateur
Bezdigia Andrei	Trésorier
Meyer Olga	Secrétaire

En 2025 le Conseil d'administration s'est réuni deux fois : le 17 juillet et le 19 septembre à l'adresse suivante : 106, rue du Général Conrad, 67000 Strasbourg.

L'ordre du jour de la réunion du 17 juillet était le suivant :

- accueil du président et émargement de la liste de présence ;
- présentation et approbation du rapport d'activité pour l'exercice 2024 ;
- présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et du rapport financier ;
- présentation du rapport du commissaire aux comptes ;
- présentation et approbation du budget prévisionnel pour l'année 2025 ;
- questions diverses.

L'ordre du jour de la réunion du 19 septembre était le suivant :

- accueil du Président et émargement de la liste de présence.
- modifications dans les statuts du Fonds.
- Questions diverses.

2.2 Comité consultatif

Le Fonds n'est pas tenu de constituer un comité consultatif, le montant des dotations n'excédant pas un million d'euros.

2.3 Commissaire aux comptes et transmission des documents annuels

Compte tenu du montant total de ses ressources à la clôture de l'exercice, le Fonds est soumis à l'obligation de désigner un commissaire aux comptes. Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes sont établis et transmis avec le présent rapport, dans les conditions prévues par les textes applicables.

2.4 Accueil et encadrement de stagiaires

Au cours de l'exercice, le Fonds de dotation a accueilli et encadré deux stagiaires dans le cadre de conventions de stage conclues avec Greta Nord Alsace, 123 route de Strasbourg, BP 50235, 67504 Haguenau, et Institution Notre Dame, 6 rue des Bonnes Gens, Strasbourg.

Ces stages ont été réalisés du 7 au 17 avril 2025 et du 10 au 17 avril 2025, pour un volume total d'environ 61 heures. Ils avaient pour objectif de permettre aux stagiaires de découvrir les activités du Fonds, de développer des compétences pratiques et de contribuer, dans un cadre pédagogique, aux actions menées par le Fonds.

Les missions confiées aux stagiaires ont notamment porté sur l'accueil des visiteurs. Les stagiaires ont été accompagnés par M. Serguï Volosenko, responsable des projets du Fonds. Leur participation s'est inscrite dans une démarche de formation et de transmission de compétences. Ces stages n'ont pas donné lieu à gratification obligatoire, compte tenu de leur durée et de leurs conditions de réalisation. Aucun montant n'a donc été comptabilisé au titre d'une rémunération ou d'une contribution volontaire en nature.

2.5 Contributions volontaires en nature

Au cours de l'exercice, le Fonds de dotation a bénéficié de contributions bénévoles. Ces contributions ont porté principalement sur le fonctionnement interne du Fonds et l'accueil des visiteurs (membres du Conseil d'Administration, activistes pour la promotion de la culture orthodoxe).

3. Rapports du Fonds avec les tiers

3.1 Actions de communication et d'information

Les informations relatives au Fonds et à son objet statutaire sont disponibles sur le site internet de la paroisse de Tous les Saints : ruhram.eu dans la rubrique : « Soutenir notre activité ».

Au cours de l'exercice 2025, le Fonds a participé à des actions d'information et de sensibilisation relatives à ses projets et au patrimoine du site, sans procéder à un appel à la générosité du public. Ces actions ont notamment pris les formes suivantes :

- concert de Noël orthodoxe, organisé le 12 janvier 2025 à l'intérieur de l'église orthodoxe de Tous les Saints ;
- concert « Le Chemin de la Croix », organisé le 16 mars 2025 dans la grande salle de la paroisse de Tous les Saints ;
- concert de piano consacré à la musique de Piotr Ilitch Tchaïkovski, organisé le 7 décembre 2025 dans la grande salle de la paroisse de Tous les Saints ;
- visites guidées du site de l'église orthodoxe de Tous les Saints, à la demande d'associations et de groupes de visiteurs ;
- information des visiteurs sur le projet de réalisation de panneaux artistiques en céramique dans l'espace principal de l'église orthodoxe de Tous les Saints.

Ces actions ont eu pour objet de faire connaître les projets soutenus par le Fonds et le patrimoine artistique, culturel et cultuel du site. Elles n'ont pas constitué une campagne publique d'appel aux dons.

3.2 Partenaires du Fonds

Au cours de l'exercice 2025, le partenaire principal du Fonds a été l'Association culturelle « Paroisse orthodoxe russe de Tous les Saints (Patriarcat de Moscou) à Strasbourg », SIRET 798 108 148 00023, située 106 rue du Général Conrad, 67000 Strasbourg.

Cette association constitue le partenaire opérationnel et l'organisme bénéficiaire opérationnel des projets soutenus par le Fonds, conformément à l'article 2 des statuts du Fonds, qui prévoit que celui-ci a pour objet de soutenir et financer tout projet de construction, d'aménagement, de conservation et de mise en valeur des bâtiments de l'Association culturelle « Paroisse de Tous les Saints (Patriarcat de Moscou) à Strasbourg », signataire et titulaire du bail emphytéotique conclu avec la Ville de Strasbourg, ainsi que de tout bâtiment annexe et de l'aménagement du terrain sur lequel ce lieu de culte est construit.

La relation entre le Fonds et l'association culturelle porte notamment sur :

- l'identification des besoins liés à la conservation, à l'aménagement, à l'accessibilité et à la mise en valeur du site accessible au public ;
- la coordination pratique des travaux et actions financés par le Fonds ;
- la mise à disposition des locaux concernés pour la réalisation des projets soutenus ;
- le suivi de la bonne affectation des financements aux actions entrant dans l'objet statutaire du Fonds.

Au cours de l'exercice 2025, le Fonds n'a pas conclu d'autre partenariat institutionnel formalisé avec une personne morale.

3.3 Activités lucratives accessoires sectorisées

Conformément à son objet statutaire, le Fonds poursuit la valorisation de l'héritage spirituel et culturel du christianisme orthodoxe, notamment à travers les traditions, la gastronomie, les coutumes culturelles, l'iconographie, l'art religieux et l'artisanat.

Dans ce cadre, le Fonds exploite une boutique proposant des objets culturels, livres, souvenirs, artisanat et articles liés à la mission du Fonds, ainsi qu'un restaurant thématique consacré aux cuisines et traditions des peuples orthodoxes. Ces activités contribuent à la réalisation de l'objet statutaire du Fonds en permettant au public de découvrir, de manière concrète et accessible, des éléments du patrimoine spirituel, culturel, artistique et gastronomique orthodoxe.

Compte tenu de leur mode d'exploitation et de leur volume d'activité, la boutique et le restaurant sont traités, sur le plan fiscal et comptable, comme un secteur lucratif distinct. Ce secteur fait l'objet d'un suivi séparé des produits et des charges, ainsi que de l'assujettissement aux impôts commerciaux applicables, notamment la TVA. Pour ces activités le Fonds utilise un compte bancaire séparé terminant à 224.

Après paiement des charges, taxes et impôts afférents, les excédents éventuels dégagés par ces activités sont intégralement affectés à la réalisation des missions statutaires du Fonds, et notamment au financement des actions d'intérêt général relatives à la construction, l'aménagement, l'entretien de l'église de Tous les Saints et à la valorisation de l'héritage spirituel et culturel du christianisme orthodoxe.

Ces activités présentent ainsi une double dimension : elles participent directement à la mission culturelle et statutaire du Fonds, tout en constituant une ressource autorisée par les statuts destinée à financer les autres actions d'intérêt général du Fonds.

Les produits bruts de ces activités se sont élevés à **499 879,00 euros** après le prélèvement des impôts TVA : **44 393 euros**.

Les recettes et charges afférentes font l'objet d'un suivi comptable distinct et sont retracées dans les comptes annuels du Fonds. Le traitement fiscal de ces activités est apprécié au regard des règles applicables aux organismes sans but lucratif exerçant des activités lucratives sectorisées.

Aucun bénéfice n'a été distribué. Le résultat net disponible de ces activités, après paiement des charges, taxes et impôts éventuellement dus, a été intégralement affecté à la réalisation des missions statutaires du Fonds.

L'achat de marchandises à revendre et des matières premières à fabrication : **189 148 euros** ; Equipement cuisine : **17 521 euros** ; Electricité : **11 407 euros** ; Consommation de l'eau : **1 441 euros** ; Chauffage : **2 677 euros** ; Carburant : **1270 euros** ; Assurance pro : **2 778 euros** ; Salaires : **184 587 euros** ; Cotisations sociales : **14 024 euros** ; Taxe douanes : **1091 euros**.

Il convient de préciser que le chiffre d'affaires de l'activité lucrative sectorisée du Fonds peut apparaître supérieur au montant des dons collectés. Toutefois, cette activité génère par nature des charges importantes, notamment l'achat de marchandises et de produits, les rémunérations et charges sociales, les dépenses d'énergie et de fluides, l'acquisition d'équipements, les travaux d'entretien et de réparation, ainsi que les impôts et taxes.

En conséquence, seule une partie limitée du chiffre d'affaires de cette activité peut effectivement être affectée à la réalisation des objectifs statutaires du Fonds. À titre d'exemple, au cours de l'exercice précédent, le montant net susceptible d'être consacré aux missions d'intérêt général s'est élevé à 62 000 euros, soit un niveau sensiblement inférieur au montant des dons collectés, qui s'élevait à 135 837 euros.

3.4 Ressources provenant de l'étranger

Au cours de l'exercice, le Fonds a bénéficié de ressources pécuniaires provenant directement de contributeurs situés hors de France, pour un montant total de **25 817,00 euros**. Ces ressources correspondent à des dons reçus dans le cadre de l'objet statutaire du Fonds.

Conformément aux dispositions applicables, l'état détaillé des avantages et ressources provenant directement ou indirectement de l'étranger est annexé aux comptes annuels du Fonds. Il présente les ressources concernées par État du contributeur, par ordre chronologique, avec les informations requises relatives à la date d'encaissement, à la nature de la ressource, au mode de paiement et au montant reçu.

État du contributeur	Montant
Allemagne	6 960,00 €
Belgique	18 747,00 €
Lituanie	60,00 €
Royaume-Uni	50,00 €
Total	25 817,00 €

4. Description des actions d'intérêt général financées par le Fonds et indication de leurs montants

Le bénéficiaire opérationnel des actions d'intérêt général financées est l'Association culturelle «Paroisse orthodoxe russe de Tous les Saints (Patriarcat de Moscou) à Strasbourg », SIRET 798 108 148 00023, située 106 rue du Général Conrad, 67000 Strasbourg.

Les actions financées en 2025 sont les suivantes :

Action	Description	Montant financé
Mise en valeur et conservation du patrimoine d'art sacré	Installation de deux armoires-cadres de protection pour les icônes de saint Pantéléimon, grand-martyr, et de Tous les Saints.	1 210,36 €
Création artistique et mise en valeur du site	Création et pose de panneaux artistiques en céramique par le sculpteur Oleg Shein, contribuant à la mise en valeur du patrimoine artistique et culturel de l'église accessible au public.	24 500,00 €
Accessibilité sonore	Acquisition de microphones pour améliorer l'audibilité des offices, visites et activités culturelles ouverts au public.	262,08 €

Action	Description	Montant financé
Accueil du public	Fabrication et installation de quatre bancs dans l'espace de l'église.	179,90 €
Accueil des pèlerins et visiteurs	Aménagement de chambres pour quatre personnes au sein du site paroissial afin de créer un espace d'accueil temporaire.	2 775,41 €
Activités chorales, culturelles et communautaires	Extension de la scène et fabrication de bancs pour le chœur dans la grande salle de la maison paroissiale.	1 778,62 €
Accessibilité et sécurité	Remise en état et sécurisation de l'ascenseur après dégât des eaux afin de maintenir l'accessibilité des locaux accueillant du public.	2 787,25 €
Conservation du bâti	Travaux de conservation et de mise hors d'eau de la maison paroissiale : réparation de la toiture.	2 377,65 €
Remise en état après sinistre	Remise en état de deux chambres d'accueil de la maison paroissiale après dégâts des eaux liés aux désordres de toiture.	2 373,60 €
Accueil et convivialité	Création d'une véranda couverte dans le jardin pour les rencontres paroissiales, culturelles et conviviales ouvertes au public.	5 309,13 €

Total des actions d'intérêt général financées en 2025 : 43 554,00 euros.

Les dépenses ont été affectées à des projets de conservation, de mise en valeur et d'accessibilité du patrimoine artistique, culturel et cultuel ; à l'amélioration de l'accueil du public, des pèlerins et des participants aux activités culturelles, chorales et communautaires ouvertes à tous ; ainsi qu'à la sécurisation et à la remise en état des locaux affectés à ces activités d'intérêt général.

Dépenses complémentaires de conservation, d'entretien, d'accessibilité et de fonctionnement

Outre les actions détaillées ci-dessus, les dépenses du Fonds pour la conservation, l'entretien, l'accessibilité et le fonctionnement du patrimoine orthodoxe à Strasbourg ouvert au public aussi que les espaces utilisées pour les activités culturelles et éducatives, le fonctionnement de la bibliothèque et le musée des icônes orthodoxes se sont élevées à **139 418 euros**, selon la ventilation suivante :

Nature de la dépense	Montant
Salaires du personnel du Fonds engagé dans le fonctionnement du Fonds, les projets d'éducation, de culture et d'accueil du public	74 918 €
Cotisations sociales et médecine de travail	1 062 €
Électricité - contrat avec ES n° 1224998 du 17 février 2018	22 538 €
Chauffage / gaz - contrat avec ES de Strasbourg du 27 février 2020	8 964 €
Entretien : ventilation, chauffage, climatisation, Génie climatique	6 957 €
Entretien et réparation de deux ascenseurs, contrat avec OTIS du 1er avril 2018	6 697 €
Assurances/ AXA, Generali	7 975 €
Évacuation des déchets - contrat avec la CUS n° 1948 du 17 juillet 2017	359 €
Consommation d'eau potable - contrat d'abonnement avec la CUS du 6 juillet 2016	1 732 €
Frais comptables et CAC	8 216 €
Total	139 418 €

5. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du Fonds de dotation

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune somme n'a été versée directement par le Fonds à une personne morale bénéficiaire au titre d'une redistribution au sens de l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008.

Les actions d'intérêt général mentionnées à la section 4 ont été financées directement par le Fonds, notamment par le règlement direct de factures auprès de prestataires, fournisseurs ou intervenants, sans transfert de fonds sur le compte bancaire de l'Association culturelle « Paroisse orthodoxe russe de Tous les Saints (Patriarcat de Moscou) à Strasbourg ». Cette association est ainsi bénéficiaire opérationnel des actions financées, mais non bénéficiaire d'une redistribution directe au titre de l'exercice 2025.

6. Liste des libéralités reçues

Les libéralités reçues au cours de l'exercice 2025 sont présentées ci-dessous. Elles ont été affectées à la conservation, à l'entretien, à la mise en valeur, à l'accessibilité et au bon fonctionnement des espaces du patrimoine orthodoxe à Strasbourg ouverts au public, conformément à l'objet statutaire du Fonds.

Le Fonds précise qu'aucun appel à la générosité du public n'a été organisé au titre de l'exercice 2025. Les sommes mentionnées ci-dessous correspondent à des versements volontaires et spontanés de donateurs privés ou à des contributions enregistrées dans les comptes du Fonds.

Catégorie	Montant
Dons en espèces	21 835,00 €
Dons par chèques	600,00 €
Dons par virements bancaires	7 290,00 €
Dons reçus via PayPal	2 191,93 €
Dons anonymes via TPE	68 103,65 €
Total des libéralités reçues	100 019€

6.1 Dons en espèces

Montant	Mode	Donateur	Qualité	Date ou période	Affectation
350,00 €	Espèces	Karzhavi Alexander	Personne physique	08/01/2025	Conservation, entretien, mise en valeur, accessibilité et bon fonctionnement des espaces du patrimoine orthodoxe à Strasbourg ouverts au public.
1 500,00 €	Espèces	Nina Engels	Personne physique	08/01/2025	Idem
1 500,00 €	Espèces	Valentina Baisnee	Personne physique	08/01/2025	Idem
250,00 €	Espèces	Ostapchuk Iurii	Personne physique	10/01/2025	Idem
550,00 €	Espèces	Oparina ép. Antonenko Elena	Personne physique	20/01/2025	Idem
600,00 €	Espèces	Tkeshelashvili Elena	Personne physique	20/04/2025	Idem
700,00 €	Espèces	Ivan Lutchinine	Personne physique	30/09/2025	Idem
2 500,00 €	Espèces	Bezdiga Andrei	Personne physique	Plusieurs dons au cours de l'année	Idem
3 000,00 €	Espèces	Natalia Vyshniakova	Personne physique	Plusieurs dons au	Idem

Montant	Mode	Donateur	Qualité	Date période	ou	Affectation
				cours l'année	de	
835,00 €	Espèces	Ludmila Danilova	Personne physique	Plusieurs dons cours l'année	au de	Idem
2 000,00 €	Espèces	Ekaterina Schultz	Personne physique	Plusieurs dons cours l'année	au de	Idem
1 500,00 €	Espèces	Larissa Giraud	Personne physique	Plusieurs dons cours l'année	au de	Idem
700,00 €	Espèces	Olga Lyssiankova	Personne physique	Plusieurs dons cours l'année	au de	Idem
1 300,00 €	Espèces	Ljubov Barthuly	Personne physique	Plusieurs dons cours l'année	au de	Idem
2 100,00 €	Espèces	Andreas Kempel	Personne physique	Plusieurs dons cours l'année	au de	Idem
1 600,00 €	Espèces	Olena Oleynykov	Personne physique	Plusieurs dons cours l'année	au de	Idem
850,00 €	Espèces	Rima Babenko	Personne physique	Plusieurs dons cours l'année	au de	Idem

Sous-total des dons en espèces : 21 835,00 euros.

6.2 Dons par chèques

Montant	Mode	Donateur	Qualité	Date période	ou	Affectation
350,00 €	Chèque	Jean Costes	Personne physique	14/04/2025 6/10/2025		Idem
100,00 €	Chèque	Catherine Brillon	Personne physique	01/12/2025		Idem
50,00 €	Chèque	Marie-Christine Regibier	Personne physique	07/12/2025		Idem
100,00 €	Chèque	Catherine Brillon	Personne physique	01/12/2025		Idem

Sous-total des dons par chèques : 600,00 euros.

6.3 Dons par virements bancaires

Montant	Mode	Donateur	Qualité	Date période	ou	Affectation
40,00 €	Virement bancaire	Conrad Oxana	Personne physique	22/01/2025		Idem
500,00 €	Virement	Ginhoux Elizaveta	Personne	09/02/2025		Idem

Montant	Mode	Donateur	Qualité	Date période ou	Affectation
	bancaire		physique		
300,00 €	Virement bancaire	Joun Ward	Personne physique	25/04/2025	Idem
230,00 €	Virement bancaire	Virgile Seyller	Personne physique	06/05/2025	Idem
200,00 €	Virement bancaire	Yuliya Morenets	Personne physique	06/06/2025	Idem
300,00 €	Virement bancaire	Bezdiga Andrei	Personne physique	25/08/2025	Idem
300,00 €	Virement bancaire	Ginhoux Romauld	Personne physique	13/10/2025	Idem
100,00 €	Virement bancaire	Schaguene Svitlana	Personne physique	31/12/2025	Idem
450,00 €	Virement bancaire	Vanski SARL	Personne morale	Deux dons par an	Idem
500,00 €	Virement bancaire	Bykov Vasilii	Personne physique	10 dons mensuels de 50 euros	Idem
120,00 €	Virement bancaire	Tkeshelashvili Elena	Personne physique	12 dons mensuels de 10 euros	Idem
180,00 €	Virement bancaire	Tkeshelashvili Zviadi	Personne physique	12 dons mensuels de 15 euros	Idem
600,00 €	Virement bancaire	Gutierrez Rangel	Personne physique	12 dons mensuels de 50 euros	Idem
720,00 €	Virement bancaire	Kolomiets Nikita	Personne physique	12 dons mensuels de 60 euros	Idem
100,00 €	Virement bancaire	Herschel Alexander	Personne physique	16/08/2025	Idem
2 650,00 €	Virement bancaire	Lapshin ou Matushevskia	Personne physique	Plusieurs dons réguliers au cours de l'année	Idem

Sous-total des dons par virements bancaires : 7 290,00 euros.

Total des dons sur le compte courant : 7 890 euros

6.4 Autres versements volontaires

Montant	Mode	Émetteur	Qualité	Date période ou	Affectation
2 191,93 €	PayPal	Donateurs identifiés ou enregistrés via PayPal	Personnes physiques	Au cours de l'exercice 2025	Idem
68 103,65 €	TPE	Donateurs anonymes	Personnes physiques non identifiées	Au cours de l'exercice 2025	Idem. Aucun reçu fiscal n'a été émis pour ces dons anonymes.

Sous-total des dons reçus via PayPal : 2 191,93 euros.

Sous-total des dons anonymes via TPE : 68 103,65 euros. Les donateurs n'ont pas souhaité ou n'ont pas permis leur identification. Aucun reçu fiscal n'a été émis pour ces dons anonymes.

6.5 Autres ressources affectées aux missions statutaires

La somme affectée à partir des activités lucratives accessoires sectorisées autorisées par les statuts en 2025 s'élève à **62 000,00 euros**. Cette somme a été versée sur le compte bancaire du Fonds terminant à 507 pour financer les objets statutaires.

L'Association culturelle « Paroisse orthodoxe russe de Tous les Saints (Patriarcat de Moscou) à Strasbourg » a versé **10 000,00 euros** provenant de ses recettes non cultuelles (quêtes pour l'entretien et la décoration, concerts etc) au profit de la conservation, l'entretien, la mise en valeur, l'accessibilité et le bon fonctionnement des espaces du patrimoine orthodoxe à Strasbourg ouverts au public.

7. Pièces jointes et observations finales

Le présent rapport est destiné à être transmis avec les documents annuels requis, notamment :

- l'extrait du procès-verbal de la délibération du conseil d'administration ayant approuvé le rapport d'activité ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- le rapport du commissaire aux comptes ;
- l'état détaillé des avantages et ressources provenant directement ou indirectement de l'étranger, annexé aux comptes annuels ;
- tout autre document comptable ou justificatif requis par l'autorité administrative compétente.

Aucun compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public n'est joint au titre de l'exercice 2025, le Fonds n'ayant pas procédé à un appel à la générosité du public au cours de cet exercice.

Fait à Strasbourg, le 24 juin 2026.

Pour le Fonds de dotation,

Archimandrite Philippe (Yury RYABYKH)

Président

Signature :

Andrei BEZDYGA

Trésorier

Signature :





CABINET KREMER & ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES RÉGION GRAND EST

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE COLMAR

FONDS DE DOTATION D'AIDE A LA CONSTRUCTION DE L'EGLISE ORTHODOXE RUSSE DE TOUS LES SAINTS A STRASBOURG

**Siège social : 106, rue du Général Conrad
67000 STRASBOURG**

Forme sociale : Fonds de dotation

SIREN : 754 044 527

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Siège social : Espace Européen de l'Entreprise • 25 avenue de l'Europe • Schiltigheim **Adresse postale :** BP 90028 • 67013 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 18 65 00 • E-mail : experts@cabinet-kremer.fr

Bureau secondaire : 12 rue St-Georges • 67500 Haguenau • Tél. 03 88 93 33 01 • E-mail : haguenau@cabinet-kremer.fr

Société Anonyme au capital de 500 000 € • RCS Strasbourg B 305 120 867 • APE 6920 Z • TVA Intracommunautaire FR 94 305 120 867



CABINET KREMER & ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES RÉGION GRAND EST
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE COLMAR

FONDS DE DOTATION D'AIDE A LA CONSTRUCTION DE L'EGLISE ORTHODOXE RUSSE DE TOUS LES SAINTS A STRASBOURG

**Siège social : 106, rue du Général Conrad
67000 STRASBOURG**

Forme sociale : Fonds de dotation

SIREN : 754 044 527

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres du Fonds de dotation,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **FONDS DE DOTATION D'AIDE A LA CONSTRUCTION DE L'EGLISE ORTHODOXE RUSSE DE TOUS LES SAINTS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Siège social : Espace Européen de l'Entreprise • 25 avenue de l'Europe • Schiltigheim **Adresse postale :** BP 90028 • 67013 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 18 65 00 • E-mail : experts@cabinet-kremer.fr

Bureau secondaire : 12 rue St-Georges • 67500 Haguenau • Tél. 03 88 93 33 01 • E-mail : haguenau@cabinet-kremer.fr

Société Anonyme au capital de 500 000 € • RCS Strasbourg B 305 120 867 • APE 6920 Z • TVA Intracommunautaire FR 94 305 120 867

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA PRESIDENCE ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE BUREAU RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Présidence d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Président d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Fonds de dotation.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à STRASBOURG, le 15 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

CABINET KREMER & ASSOCIES



F. BURKHARD

Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

Bilan Actif

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	12 208 987	1 245 976	10 963 010	11 249 917
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	214 221	141 357	72 863	74 592
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	12 423 208	1 387 333	11 035 874	11 324 510
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL				
Total (II)		12 423 208	1 387 333	11 035 874	11 324 510
Actif circulant	Stocks et en cours	22 419		22 419	19 051
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	12 461		12 461	8 202
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL	12 461		12 461	8 202
Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	108 679		108 679	112 836
Total (III)		143 559		143 559	140 089
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		12 566 768	1 387 333	11 179 434	11 464 599
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				



Bilan Passif

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	11 431 548	11 654 628
	Excédent ou déficit de l'exercice	-296 414	-223 080
	Situation nette (sous-total)	11 135 133	11 431 548
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		11 135 133	11 431 548
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés liés aux legs ou donations	Fonds dédiés		
	Total (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total (III)			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 783	8 442
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	26 517	24 608
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		44 301	33 051
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		11 179 434	11 464 599
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	499 877	429 308
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	135 837	158 148
	<i>Dons manuels</i>	135 837	158 148
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		416
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	1 900	1
	Total des produits d'exploitation (I)	637 615	587 875
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	189 148	161 281
	Variation de stocks	-2 200	1 680
	Autres achats et charges externes	142 547	132 517
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 091	559
	Salaires	258 139	185 597
	Cotisations sociales	13 727	2 371
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	333 037	329 501
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	0	39
	Total des charges d'exploitation (II)	935 492	813 548
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-297 876	-225 673
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 277	100
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change	222	39
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	1 500	139
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	0	-3
	Différences négatives de change	37	151
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	38	147
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		1 461	-7
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-296 414	-225 680



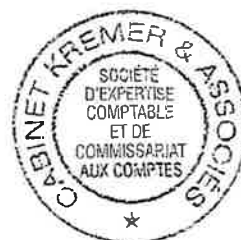
Compte de résultat

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		2 600
Charges exceptionnelles (VI) Total		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		2 600
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	639 115	590 615
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	935 530	813 695
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-296 414	-223 080
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ASS FONDS DOTATION AIDE A CONSTRUCT.EGL

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025



1 Descriptions de l'entité

1. Objet social

Le Fonds de dotation a pour objet de soutenir, développer et financer les activités d'intérêt général liées à la vie et aux missions de l'Église. À ce titre, il recueille et gère les biens et droits qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable afin de contribuer au financement de projets, d'actions et d'œuvres poursuivant un but d'intérêt général en lien avec son objet statutaire.



2 Principes et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et des règlements ANC n° 2022-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif (en tenant compte de tous les règlements les modifiant à ce jour dans leurs versions consolidées).

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Changement de réglementation comptable – Application du règlement ANC n° 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, le Fonds de dotation applique les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui remplace les dispositions antérieurement applicables.

L'application de ce règlement a conduit à une revue des méthodes comptables et des modalités de présentation des comptes annuels afin d'assurer leur conformité aux nouvelles dispositions réglementaires.



3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Informations relatives à l'actif

3.1.1 Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

1. À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes suivantes :

- Bâtiments commerciaux : 20 à 50 ans en linéaire ;
- Bâtiments industriels : 20 ans en linéaire ;
- Bureaux : 25 ans en linéaire ;
- Immeubles d'habitation : 40 à 100 ans en linéaire ;
- Matériels de transport : 4 à 5 ans en linéaire ;
- Matériels de bureau : 5 à 10 ans en linéaire ;
- Matériels informatiques : 3 à 5 ans en linéaire ;
- Téléphones, répondeurs : 3 ans en linéaire ;
- Magnétoscopes : 5 ans en linéaire ;
- Mobiliers : 10 ans en linéaire ;



2. Tableau des immobilisations – Cadre général

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Imm. incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	12 182 110	26 878	-	-	12 208 988
	Install. Tech., mat., outillage	62 795	-	-	-	62 795
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	37 107	-	-	-	37 107
	Mat bur., informatique, mobilier	96 795	17 525	-	-	114 319
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	12 378 806	44 402	-	-	12 423 209
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	-	-	-	-	-
	Total IV	-	-	-	-	-
Total général		12 378 806	44 402	-	-	12 423 209



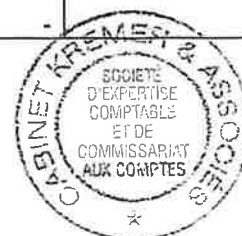
3. Tableau des amortissements – Cadre général

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	-	-	-	-
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	932 192	313 785	-	1 245 977
	Install. Tech., mat., outillage	52 340	1 973	-	54 314
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	8 173	5 223	-	13 396
	Mat. bur., informatique, mobilier	61 591	12 056	-	73 648
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	1 054 296	333 038	-	1 387 334
Total général		1 054 296	333 038	-	1 387 334

4. Tableau des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

ÉTAT NÉANT



3.1.2 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances ^(a)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Créances de l'actif circulant	7 693	7 693	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL	7 693	7 693	-

^(a) À développer si nécessaire

3.2 Informations relatives au passif

3.2.1 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes ^(a)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	17 783	17 783	-	-
Autres dettes	26 517	26 517	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	44 301	44 301	-	-

^(a) À développer si nécessaire.



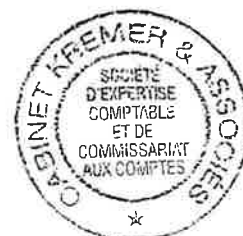
3.2.2 Variation des fonds propres

1. Variation des fonds propres

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation	
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-			-	
Réserves	-	-	-	-	
Report à nouveau	11 654 628	-223 080	-	-	
Excédent ou déficit de l'exercice	-223 080	223 080	-	-292 962	-
Dotations consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-			-	
Provisions réglementées	-			-	
TOTAL	11 431 548	0	-	-292 962	-



	Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-
Écarts de réévaluation	-		-
Réserves	-		-
Report à nouveau	-		11 431 548
Excédent ou déficit de l'exercice	-	-	-296 414
Dotations consommables	-	-	-
Subventions d'investissement	-		-
Provisions réglementées	-		-
TOTAL	-	-	11 135 133



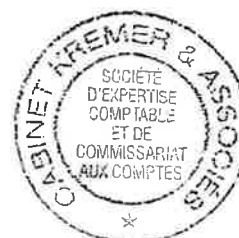
3.3 Informations relatives au compte de résultat

3.3.1 Honoraires des commissaires aux comptes

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

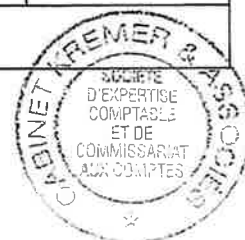
	CABINET BECK ET ASSOCIES	-
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 763	-
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	-	-
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	-	-
TOTAL	4 763	-

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce



3.3.2 Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Au 31-12-2025		Au 31-12-2024	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	637 615	637 615	587 459	-
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat	135 837	135 837	158 149	-
- Dons manuels	135 837	135 837	158 149	-
- Legs, donations et assurances-vie	-	-	-	-
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	501 778	501 778	429 310	-
2 - PRODUITS NON-LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	1 500		3 156	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-		-	
2.4 Autres produits non-liés à la générosité du public	1 500		3 156	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-		-	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	-	-	-	-
5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	-	-	-	-
TOTAL	639 115	637 615	590 615	-
CHARGES PAR DESTINATION				



1 - MISSIONS SOCIALES	-	-	-	-
1.1 Réalisées en France	-	-	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-	-	-	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-	-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	935 531	-	447 783	-
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	-	-	-	-
5 - IMPOT SUR LES BÉNÉFICES	-		-	
6 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	-	-	-	-
TOTAL	935 531	-	447 783	-
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-296 415	637 615	142 832	-



3.3.3 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

1. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991

Emploi par destination	Exercice N	Exercice N-1
1 - MISSIONS SOCIALES	-	-
1.1 Réalisées en France	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	935 531	447 783
TOTAL DES EMPLOIS	935 531	447 783
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	-	-
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	139 676
TOTAL	935 531	587 459



Ressources par origine	Exercice N	Exercice N-1
1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	637 615	587 459
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
1.2 Dons, legs et mécénats	135 837	158 149
- Dons manuels	135 837	158 149
- Legs, donations et assurances-vie	-	-
- Mécénats	-	-
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	501 778	429 310
TOTAL DES RESSOURCES	637 615	587 459
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	-	-
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-	-
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	297 915	-
TOTAL	935 531	587 459

2. Ressources reportées, liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)

	Exercice N	Exercice N-1
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-297 915	139 676
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	-
TOTAL	-297 915	139 676





CABINET KREMER & ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES RÉGION GRAND EST
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE COLMAR

FONDS DE DOTATION D'AIDE A LA CONSTRUCTION DE L'EGLISE ORTHODOXE RUSSE DE TOUS LES SAINTS A STRASBOURG

**Siège social : 106, rue du Général Conrad
67000 STRASBOURG**

Forme sociale : Fonds de dotation

SIREN : 754 044 527

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES Exercice clos le 31 décembre 2025

Siège social : Espace Européen de l'Entreprise • 25 avenue de l'Europe • Schiltigheim **Adresse postale :** BP 90028 • 67013 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 18 65 00 • E-mail : experts@cabinet-kremer.fr

Bureau secondaire : 12 rue St-Georges • 67500 Haguenau • Tél. 03 88 93 33 01 • E-mail : haguenau@cabinet-kremer.fr

Société Anonyme au capital de 500 000 € • RCS Strasbourg B 305 120 867 • APE 6920 Z • TVA Intracommunautaire FR 94 305 120 867



CABINET KREMER & ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES RÉGION GRAND EST
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE COLMAR

FONDS DE DOTATION D'AIDE A LA CONSTRUCTION DE L'EGLISE ORTHODOXE RUSSE DE TOUS LES SAINTS A STRASBOURG

**Siège social : 106, rue du Général Conrad
67000 STRASBOURG**

Forme sociale : Fonds de dotation

SIREN : 754 044 527

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Conseil d'administration d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux membres du Conseil d'Administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fonds de dotation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

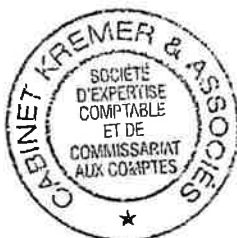
Siège social : Espace Européen de l'Entreprise • 25 avenue de l'Europe • Schiltigheim **Adresse postale :** BP 90028 • 67013 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 18 65 00 • E-mail : experts@cabinet-kremer.fr

Bureau secondaire : 12 rue St-Georges • 67500 Haguenau • Tél. 03 88 93 33 01 • E-mail : haguenau@cabinet-kremer.fr

Société Anonyme au capital de 500 000 € • RCS Strasbourg B 305 120 867 • APE 6920 Z • TVA Intracommunautaire FR 94 305 120 867

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.



Fait à STRASBOURG, le 15 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
CABINET KREMER & ASSOCIÉS

F. BURKHARD

Membre de la Compagnie Régionale de Colmar